



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
TERRITOIRE D'ÉNERGIE
LOT-ET-GARONNE

Département
de
Lot-et-Garonne

Arrondissement d'AGEN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Délégués en exercice : 58

Délégués présents : 41

Date de convocation : 17 mars 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-112-AGDC

Nomenclature : 3.3.1 Domaine ou patrimoine – location prise

**OBJET : CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
DANS LE CADRE D'UN PROJET DE CREATION DE CENTRALES
SOLAIRES AVEC LA COMMUNE DE TONNEINS**

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat, 26 rue Diderot à AGEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Marc CAUSSE.

Etaient présents :

BARJOU Jean-Pierre, BORIE Daniel, BOUSQUIER Philippe, BOZZELLI Thierry, CAMINADE Jean-Jacques, CARRIÉ Daniel, CAVADINI Hubert, COSTES Jean-Louis, DAUTA Jean-Pierre, DELZON Jean-Pascal, DE SERMET Pascal, DESCAMPS Philippe, DESTIEU Jean-Paul, DUGAY Jean, GERVAIS Thierry, GINCHELOT Yves, GRIALOU Guy, GUÉRIN Gilbert, IMBERT Pierre, LABARTHE Lionel, LAFARGUE Patrick, LAZZARINI Bruno, LE LANNIC Geneviève, LUNARDI Daniel, MAGNI Claude, MARCO Jean-Marie, MARTET Damien, MURIEL Daniel, PASCAL Alain, POLO Alain, PONTTHOREAU Michel, PRÉVOT Claude, RAVEL Nicolas, REIMHERR Annie, ROSIER Jean-Eric, SALAND Philippe, SOULIES Julien, VALETTE Thierry, VILLA Bernard, ZAROS René, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

BENATTI Nicolas à DE SERMET Pascal, CILLIERES Charles à PASCAL Alain, PINASSEAU Jean à DUGAY Jean.

Etaient excusés :

BALAGUER José, BUISSON Patrick, CANU Nathalie, CAMANI Pierre, DUBAN Jean-Marc, DUBOS Bruno, FLESCH Eric, FRACAROS Jean-Alfred, GAIDELLA Daniel, GENTILLET Jean-Pierre, MIQUEL Francis, RÉGNIER Gérard, SCHLATTER Christophe, VICINI Jean-Pierre.

Monsieur Yves GINCHELOT a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que dans le cadre de son programme Territoire Solaire 47, Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne s'est manifesté auprès de la commune de Tonneins pour implanter des centrales solaires sur les toitures des bâtiments suivants :

- École Victor Hugo, située rue Anne Laffargue,
- Gymnase Clémenceau, situé rue Georges Clémenceau,
- Gymnase Germillac, situé 15 avenue du 8 mai 1945,
- École Jean Macé, située rue Neuve,
- Centre Technique Municipal, situé 15 rue de Suriray,
- École Marie Curie, située avenue Charles de Gaulle.

La commune souhaitant s'engager dans une politique globale de développement durable en favorisant notamment le développement des énergies renouvelables, accepte de mettre à disposition les toitures de ces bâtiments communaux pour que TE 47 y crée et exploite des centrales photovoltaïques.

Pour la finalisation de ce projet, TE 47 doit obtenir pour chaque bâtiment public une autorisation temporaire d'occupation par la commune, pour une durée de 21 ans, reconductible sans excéder la durée de 70 ans.

Les modalités de cette autorisation doivent être décrites dans une convention passée dans le cadre de l'article L2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques.

La commune mettra à disposition de TE 47 une partie de chaque toiture, qui l'utilisera pour concevoir, réaliser et exploiter la centrale photovoltaïque, en produisant et commercialisant de l'électricité grâce aux panneaux photovoltaïques, à l'exclusion de tout autre usage.

TE 47 sera totalement responsable des travaux d'installation et de l'exploitation des centrales, comprenant leur maintenance, le maintien de l'équipement en bon état d'entretien, de fonctionnement et de propreté, les impôts et taxes liés à l'équipement et à leur exploitation, et leur assurance.

Les centrales comprendront les panneaux photovoltaïques ainsi que des équipements associés (onduleurs, câbles, tableau électrique, compteur...) implantés dans un local technique sécurisé, et seront raccordées au réseau de distribution d'électricité.

La puissance installée des centrales serait de :

- 178 kWc, sur 863 m² de toiture pour l'école Victor Hugo,
- 209 kWc, sur 1 014 m² de toiture pour le gymnase Clémenceau,
- 156 kWc, sur 757 m² de toiture pour le gymnase Germillac,
- 152 kWc, sur 737 m² de toiture pour l'école Jean Macé,
- 250 kWc, sur 1 213 m² de toiture pour le Centre Technique Municipal,
- 96 kWc, sur 466 m² de toiture pour l'école Marie Curie.

TE 47 vendra l'énergie électrique produite à EDF Obligation d'Achat.

En contrepartie de ces occupations du domaine public, TE 47 s'acquittera d'une redevance annuelle de :

- 1 468 euros pour l'école Victor Hugo,
- 2 855 euros pour le gymnase Clémenceau,
- 1 454 euros pour le gymnase Germillac,
- 959 euros pour l'école Jean Macé,
- 1 468 euros pour le Centre Technique Municipal,
- 756 euros pour l'école Marie Curie,

à compter d'un an suivant la date de mise en service de la centrale.

Les travaux de création des centrales sont estimés à :

- 227 338 € HT pour l'école Victor Hugo,
- 264 192 € HT pour le gymnase Clémenceau,
- 209 426 € HT pour le gymnase Germillac,
- 187 200 € HT pour l'école Jean Macé,
- 250 733 € HT pour le Centre Technique Municipal,
- 156 500 € HT pour l'école Marie Curie.

A l'expiration de la durée des conventions, la propriété des centrales photovoltaïques pourra être transférée sur demande à la commune de Tonneins qui pourra continuer à les exploiter.

Dans le cas où la commune ne souhaiterait ni reconduire les conventions ni acheter les centrales (pour une valeur résiduelle), il reviendra à TE 47 de démanteler les installations photovoltaïques et assurer la parfaite couverture des bâtiments.

Il est proposé que le Comité Syndical :

- ⇒ approuve les projets de convention d'occupation temporaire du domaine public de la commune de Tonneins aux fins d'installation et d'exploitation de centrales photovoltaïques, tel que présentés ci-avant ;
- ⇒ donne mandat à Monsieur le Président pour signer chaque convention, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**Oùï, l'exposé de son Président,
le Comité Syndical, après avoir délibéré,**

- **APPROUVE** les projets de convention d'occupation temporaire du domaine public de la commune de Tonneins aux fins d'installation et d'exploitation de centrales photovoltaïques, tel que présentés ci-avant ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour signer chaque convention, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

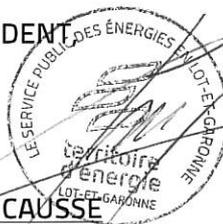
Fait et délibéré à Agen, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE



Yves GINCHELOT

LE PRÉSIDENT



Jean-Marc CAUSSE